

**DELIBERATION n° CS DEC 01 01 23**  
**Séance du Mardi 24 Janvier 2023**

**QUOTA DIB 2023**

**Nombre de membres**

En exercice : 8  
Présents : 6  
Pouvoir :  
Absent : 2

**Date de la convocation**

Le 16 janvier 2023

**Date d'affichage**

Le Mardi 24 janvier 2023 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Roger COMBRES, Patrice SUAREZ, Thierry REVEIL

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Guy MANTOVANI, suppléant de M. Patrick DUBOSC

Absent excusé : M. Didier DUPRONT, Mme Françoise CARRIE

Le Comité Syndical doit se prononcer sur la répartition des tonnages de DIB sur les sites d'ISDND pour 2023 et la part maximale de DIB autorisée. Monsieur le Président propose la répartition suivante :

	PAVIE	Le HOUGA	TOTAL
OM	26 500	20 000	46 500
TV	6 500	5 000	11 500
Refus centre de tri	3 500		3 500
DIB	3 400	1 600	5 000
<b>Total</b>	<b>39 900</b>	<b>26 600</b>	<b>66 500</b>

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE

- D'approuver la répartition du tonnage de DIB, par site d'enfouissement, pour l'année 2023, comme prévue ci-dessus.

**Le Président**  
**Francis DUPOUEY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.